NOTE D'ÉDUCATION PERMANENTE

de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)

www.ftu.be

N°2019– 01, janvier 2019

Associatif

Un contre-pouvoir salutaire

Dans la rue, les gilets jaunes tirent la sonnette d'alarme sur le coût de la vie, loyer et énergie en tête. La partie pauvre et la classe moyenne inférieure souffrent et ne savent plus comment le faire entendre des décideurs. Dans le même temps, on assiste à une déconsidération inquiétante des corps intermédiaires entre la population et l'Etat, ces multiples associations, ces mouvements sociaux, syndicats et autres ONG. Ils offrent pourtant une expérience de vie collective, de protection des droits, d'éducation permanente et de mise en conflictualité des problèmes, structurellement vitale pour la démocratie.

Avril 2006. Assemblée générale aux Equipes Populaires, mouvement d'éducation permanente. Des militants interpellent : les gens sont harponnés à la sortie des magasins, harcelés au téléphone ou à domicile par des représentants de fournisseurs d'énergie. Ceux-ci tentent de leur vendre des contrats, vont parfois jusqu'à dire qu'il faut signer tout de suite pour ne pas être coupés. Que se passe-t-il ? Il se passe que la libéralisation du gaz et de l'électricité s'annonce. La fourniture d'énergie et sa production vont être ouverts à la concurrence. Le secteur va connaître des bouleversements majeurs, le paysage devenir beaucoup plus complexe ; les usagers de réseau seront désormais des clients qui devront choisir un contrat de fourniture ; l'énergie devient une simple marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande… Et certains anticipent, courent le client, engagent pour cela des intermédiaires qui n'y connaissent pas grand-chose mais recourent à tous les arguments de vente imaginables, parfois même mensongers.

Des associations et mouvements comprennent qu'il leur faut appréhender ces bouleversements pour répondre aux questions de leurs publics respectifs, les soutenir dans leurs démarches et se positionner afin de défendre leurs droits. Et pour développer cette nouvelle expertise devenue nécessaire afin de mieux défendre ces droits, quoi de mieux que d'unir les forces ?

Ainsi est né le RWADE, un an avant la libéralisation des secteurs du gaz et de l'électricité en Wallonie. Ce Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie va rapidement tout mettre en œuvre pour développer ses connaissances de la problématique, collecter les situations dont témoignent les publics respectifs de ses membres, mettre sur pied un programme de formation, chercher les ressources utiles, élaborer un ensemble de revendications communes et interpeller le monde politique…

LE TRAVAIL EN RÉSEAU COMME STRATÉGIE D'AMPLICATION

C'est l'une des grandes forces dont fait preuve le secteur associatif, et particulièrement les associations et mouvements qui ont une approche généraliste dans leurs pratiques d'éducation permanente. Puisque c'est ce que vivent les personnes qui est au cœur de leurs processus, de nombreuses problématiques ancrées dans la vie réelle sont susceptibles d'exiger un travail approfondi quand le besoin s'en exprime. Mais parce qu'on ne peut pas être spécialiste de tout et parce que la défense des droits fondamentaux nécessite d'amplifier la parole que l'on porte et les moyens de la porter, la logique d'un travail en réseau est une stratégie fréquente et bien souvent fructueuse. Elle permet aussi non seulement de nourrir le foisonnement associatif mais encore de renouveler régulièrement les pratiques et les publics.

Le RWADE compte une douzaine d'associations aux sensibilités plurielles : syndicales, d'éducation permanente, de lutte contre la pauvreté, environnementaliste… En dix années d'existence, ses activités et ses partenariats lui ont permis de constituer un réseau très riche d'acteurs émanant de différents secteurs (énergie, recherche, défense des droits sociaux, politique…) ; d'être reconnue comme interlocuteur représentant les droits et le point de vue des consommateurs, en particulier ceux fragilisés; de mettre sur pied un service d'appui à l'intention des intermédiaires sociaux et des citoyen.ne.s ; de se doter d'une expertise pointue sur une série d'enjeux propres à la problématique ; d'animer et de mobiliser des groupes de citoyen.ne.s désireux de se mettre collectivement en action sur cet enjeu du droit à l'énergie.

La même nécessité d'imposer dans le débat public une parole forte assise sur une expertise étoffée et une convergence d'analyses a présidé à la naissance d'un autre collectif, porteur cette fois des dimensions plurielles du droit au logement. Le RWDH, Rassemblement wallon pour le Droit à l'habitat est né en 2015 sous l'impulsion du RWLP, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et rassemble actuellement 25 associations et fédérations déterminées à représenter les intérêts des locataires, à faire connaître leurs situations et à proposer des pistes pour concrétiser davantage le droit de tou.te.s à un logement décent et accessible financièrement. Ici aussi, ce sont les publics des associations, personnes participant à leurs activités et/ou militant.e.s impliqué.e.s dans leurs instances et leur programmations qui ont, par leurs témoignages et leurs interpellations, contribué à rendre incontournable cette stratégie de travail en réseau.

Grâce à elle, on voit des associations d'éducation permanente, des maisons d'accueil pour personnes sans abri, des collectifs axés sur l'habitat léger, des fédérations d'organismes à finalité sociale (agences immobilières sociales et associations de promotion du logement) se saisir ensemble de problématiques aussi concrètes que diverses, croiser leurs expertises et affiner des pistes de revendications : création d'un fonds public de garanties locatives, mécanisme d'encadrement des loyers privés, financement du logement public, critères de reconnaissance de l'habitat léger, stratégie pour la rénovation énergétique des logements… Ainsi a été engagé dans le débat politique un interlocuteur pertinent pour défendre les droits et le point de vue des locataires.

AU PLUS PRÈS DES SOUFFRANCES SOCIALES

RWADE et RWDH ne sont évidemment pas les seuls. De tels collectifs sont multiples et touchent à de nombreux enjeux : justice fiscale, urgence écologique, égalité entre hommes et femmes, égalité entre Nord et Sud… Mais les deux exemples évoqués nous paraissent d'autant plus intéressants à rapporter ici que les besoins qui ont motivé leur création font écho à l'une des colères premières exprimées par le mouvement des gilets jaunes aujourd'hui : celle du coût de la vie, et en particulier du coût de l'énergie et des loyers[1]. Il ne s'agit pas uniquement, nous semble-t-il, du coût en soi, problème réel s'il en est. Il s'agit aussi de dénoncer, de manière plus ou moins explicite selon les groupes qui traversent ce mouvement, une tendance longue qui traîne de force les populations dans les griffes du marché tout en affaiblissant leurs droits, y compris pour des biens de première nécessité. Tendance longue qui ne considère les citoyen.ne.s que dans leur part la plus restreinte, qualifiée d'« individu »[2] ; qui leur impose un rôle de « traders » sensés

[1] Renaud Maes, professeur à Saint-Louis et chargé d'une recherche sur le mouvement des Gilets jaunes, dans un exposé au Moc en décembre 2018

traquer sans relâche la meilleure nouvelle offre d'énergie (ou de téléphonie)[3] ; qui les déclare partie égale au contrat comme s'ils avaient réellement le pouvoir de négocier avec un fournisseur de la taille d'Engie, ou avec un bailleur dans un contexte de pénurie de logements modestes. Une tendance longue enfin qui, imprégnée du modèle néolibéral, ignore superbement la précarisation des conditions de vie et de travail d'une part croissante d'entre eux.

Une étude récente du Centre de recherche sociologique de la KUL[4] livre un nouvel éclairage sur cette précarisation : en trente ans, la pauvreté a augmenté, passant de 9,8 % en 1985 à 15,9 % en 2016. Et la classe moyenne inférieure, ces ménages qui ne disposent que de 60 à 80% du revenu médian, compte près de 2 millions de personnes, soit une sur six en Belgique. Qui sont ces personnes ? Pour beaucoup, ce sont des seniors. Ce sont aussi des locataires, des travailleur.euse.s mal rémunéré.e.s - en ce compris des personnes moyennement voire hautement qualifiées - , et des ménages de célibataires avec ou sans enfants. On notera au passage que l'étude dont nous tirons ces données a été commandée grâce à une collaboration de treize organisations, dont des syndicats, dans un objectif de lutte contre la pauvreté. C'est l'une des missions que remplissent ces derniers que de mener des enquêtes pour faire remonter à la surface les conditions de vie réelles des travailleur.euse.s. avec ou sans emploi.

Ajoutons encore deux chiffres au tableau. Celui de la précarité énergétique tout d'abord, qui menace les ménages lorsqu'ils doivent consacrer plus de 10% de leur budget à la facture d'énergie. En 2016, selon la Fondation Roi Baudouin, plus de 21% des Belges expérimentaient une forme de précarité énergétique[5]. Quant au poids du loyer, pour les locataires du secteur privé, il peut atteindre 60% du budget. Près d'un.e Wallon.e sur trois et 62% des Bruxellois.e.s sont locataires et, les parcours de vie devenant plus fluctuants, d'aucuns le redeviennent une ou plusieurs fois dans leur existence. Par ailleurs l'accès à la propriété s'est singulièrement rétréci, en particulier pour les jeunes ménages à faibles revenus. Dans sa première édition de l'Observatoire wallon des prix immobiliers, le CEHD (Centre d'étude en habitat durable) note qu'il faut disposer d'un revenu de 2.000€ minimum pour prétendre acquérir une maison ordinaire ou un appartement. Il ajoute : « *Selon l'estimation de la durée de remboursement d'un emprunt hypothécaire en fonction de leur situation financière, pour la moitié des ménages wallons le recours au crédit hypothécaire s'avère impossible* »[6]

Ô DOUCE CLASSE MOYENNE… AISÉE !

Ces quelques données chiffrées n'ont pour but ici que de souligner des réalités qui sont le lot quotidien des publics de nos associations, à savoir des difficultés croissantes pour rencontrer une nécessité essentielle, celle de se loger décemment en disposant d'une fourniture d'énergie suffisante pour couvrir leurs besoins, sans devoir rogner sur d'autres. Mais pour la puissance publique, ces réalités apparaissent parfois bien peu tangibles. S'y substitue souvent une vision fondée sur une image-type, celle du ménage à deux revenus possédant sa propre habitation et disposant d'une épargne, lui permettant notamment d'investir dans la modernité. Cette vision correspond davantage aux classes moyennes centrale et supérieure, non sans quelques fantasmes toutefois.

Prenons l'exemple de l'implémentation massive des compteurs communicants que prévoit le

---

2 Miguel Benasayag, *Le mythe de l'individu*, La découverte, 2008

3 Avec des résultats médiocres : selon le régulateur fédéral de l'énergie, la CREG, la majorité des ménages éprouvent des difficultés à trouver un contrat adapté à leur consommation de sorte que 63% des parts de marché en électricité sont détenues par les 10 produits les plus chers.

4 Muriel Lefevre, *La classe moyenne inférieure, ces deux millions de Belges qui ne sont, tout juste, pas pauvres*, Le Vif, 9 janvier 2018 https://www.levif.be/actualite/belgique/la-classe-moyenne-inferieure-ces-deux-millions-de-belges-qui-ne-sont-tout-juste-pas-pauvres/article-normal-1076403.html?utm_source=Newsletter-10/01/2019&utm_medium=Email&utm_campaign=Newsletter-RNBAVULV&

5 Baromètre de la précarité énergétique, initiative de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique gérée par la Fondation Roi Baudouin, 4e édition, 2018

6 KRYVOBOKOV, M. (2018), « Observatoire des prix immobiliers résidentiels en Wallonie », Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, Rapport, Charleroi, 73 pages.

gouvernement wallon dans les prochaines années. Ces compteurs, appelés à remplacer les appareils électromécaniques, peuvent être équipés de logiciels permettant l'échange de données, tant vers l'extérieur (les gestionnaires de réseaux par exemple) que dans l'habitation, entre différents équipements (frigo, lave-linge…). Avant de décréter que leur arrivée dans *tous* les foyers s'avérait aussi nécessaire qu'inéluctable, on n'a guère pris la peine de mesurer si les ménages wallons sont effectivement demandeurs de la chose, équipés pour s'en servir et disposés à le faire. Dans un avis rédigé à l'intention du parlement wallon, le chercheur Grégoire Wallenborn indique que l'utilité réelle de ces appareils ne concerne que les ménages disposant d'un véhicule électrique et/ou d'une pompe à chaleur ainsi que ceux qui consomment localement à partir d'une production décentralisée.

Cette vision un peu fantasmée d'une classe moyenne aisée et assoiffée de technologie est une véritable tentation pour les décideurs politiques. C'est celle qu'ils cherchent à retenir ou attirer sur leur territoire parce qu'elle peut contribuer à l'impôt des personnes physiques et a les moyens de consommer. Alors c'est pour elle qu'ils favorisent la construction de logements haut de gamme, le soutien au photovoltaïque ou les primes à la rénovation… A contrario les efforts pour réguler les loyers, soutenir une amélioration de la qualité des logements du secteur locatif et juguler l'appauvrissement des locataires, sont rien moins que balbutiants.

RÉPAREZ-MOI ÇA ET QU'ON N'EN PARLE PLUS

Ainsi nos gouvernements, ayant une oreille tendue vers les entreprises et l'autre vers les consommateurs plus aisés, semblent de plus en plus sourds aux appels d'autres composantes de la population, qui n'arrivent plus ni à joindre les deux bouts ni à se faire entendre. L'étude de la KUL citée plus haut indique que l'effet des mesures des pouvoirs publics en matière de redistribution s'est amoindri ces dernières années alors même que la situation d'un nombre croissant de personnes a empiré[7].

Or les constats – de plus en plus fréquents – sur l'accroissement des inégalités et de l'appauvrissement vont de pair avec une stratégie de déconsidération des corps intermédiaires, dont font partie les associations. Plus précisément, c'est leur rôle politique qui se voit dénié : des grèves syndicales sont taxées de « grèves politiques » comme si c'était un crime de lèse-majesté. Des associations se voient préférer leurs missions de première ligne, assignées à l'action « réparatrice » et « facilitatrice » des mesures politiques, au détriment du rôle de représentation collective des réalités de vie et de défense des droits des personnes. On attend de l'associatif qu'il « accompagne » les ménages (pour apurer une dette, pour s'adapter à un travail, pour s'intégrer socialement, pour boucher les trous d'un châssis….) et non qu'il se mobilise avec eux pour imposer dans le débat public l'expression de leurs conditions de vie et la discussion sur leurs propositions alternatives.

Ce sont pourtant des missions indispensables, vitales même, en démocratie. Une société démocratique ne peut espérer survivre et s'épanouir qu'en se reconnaissant divisée, plurielle et complexe, et en s'organisant sans relâche pour permettre d'appréhender cette complexité et de pratiquer l'exercice d'un contre-pouvoir salutaire. Cela implique l'existence de corps intermédiaires, dont les associations font partie[8]. L'une de leurs fonctions consiste à collectiviser et conflictualiser - au sens démocratique du terme - les colères et les souffrances sociales. Ce qui reste somme toute éminemment plus productif que de laisser colère et souffrance muselées se transformer en rages, en dépressions et en suicides !

Christine STEINBACH

---

7 **L**'*impact de la redistribution des richesses a drastiquement changé en près de 35 ans*, le vif, 08/09/2019 https://www.levif.be/actualite/belgique/l-impact-de-la-redistribution-des-richesses-a-drastiquement-change-en-pres-de-35-ans/article-normal-1075975.html

8 Guillaume Lohest, *Les corps intermédiaires, un concept vital !, Essai de définition et réflexions actuelles sur leurs fonctions en démocratie*, Points de Repères n°48, décembre 2017, édité par les Equipes Populaires

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons
http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr

Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé.
Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à **pierre.georis@ftu.be**

FTU – Association pour une Fondation Travail-Université

Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles
+32-2-2463851
Site éducation permanente : www.ftu.be

Éditeur responsable : Pierre Georis

Avec le soutien de la FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES